

REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPETITIONS

Pour les épreuves Amateurs et Pro, merci d'envoyer par mail votre choix d'épreuve du mercredi. Vous pourrez modifier ou vérifier cet engagement sur place le mardi avant 16H. Le choix d'épreuve pour le jeudi se fera sur place.

Horaires et Start lists disponibles sur:

<http://www.equitalyon.com / www.horse-timing.com>

Gestion sportives des concurrents: Chloé Genolier Pons

chloe.pons@gl-events.com



BOX COMPRIS DANS L'ENGAGEMENT

BOXES AM/PRO disponibles à partir du Mardi 31 Octobre 15h et à libérer impérativement le jeudi 2 Novembre à la fin des épreuves

BOXES SHF disponibles à partir du Mardi 31 Octobre 15h et à libérer impérativement le jeudi 2 Novembre à la fin des épreuves

BOXES TOP TEN CRERA disponibles à partir du Mardi 31 Octobre 15h et à libérer impérativement le jeudi 2 Novembre à la fin des épreuves

BOXES AMATEUR GOLD TOUR disponibles à partir du Jeudi 2 Novembre 18h et à libérer impérativement le Dimanche 5 Novembre à la fin des épreuves

BOXES CHALLENGE PADD disponibles à partir du Jeudi 2 Novembre 18h et à libérer impérativement le Samedi 4 Novembre à la fin des épreuves

BOXES DRESSAGE By STÜBBEN disponibles à partir du Jeudi 2 Novembre 18h et à libérer impérativement le Vendredi 3 Novembre à la fin des épreuves

BOXES TOURNEE DES AS disponibles à partir du Vendredi 3 Novembre 19h et à libérer impérativement le Dimanche 5 Novembre à la fin des épreuves

Il est impératif pour tous (*hors épreuves Club*) de compléter le DOCUMENT D'INFORMATIONS POUR LES BOXES disponible sur le site www.equitalyon.com ou sur FFE Club SIF pour les épreuves Tournée des AS et de le retourner par mail à chloe.pons@gl-events.com avant le 23 octobre 2017

Nuit supplémentaire 44,40€ Attention places limitées

Pour toute nuit supplémentaire envoyer un mail à chloe.pons@gl-events.com avant la clôture des engagements. Toute demande effectuée après la clôture ne pourra pas être prise en compte (*Attention places limitées*). Aucune réservation de nuit supplémentaire ne pourra être confirmée avant la clôture des engagements.

ASSURANCE-RESPONSABILITE

Les cavaliers participant aux Concours Hippiques du salon sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le Terrain du Parc des Expositions d'Eurexpo et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que l'association Equita Concours et la société GL events Exhibitions, ses commissaires, personnel salarié ou

non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. Les chevaux sont logés dans des boxes démontables, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.

TENUE DES PARTICIPANTS ET REMISE DES PRIX

Port de la Veste ou du Blouson Fédéral obligatoire pour toutes les Epreuves et Remises des Prix. 8 concurrents appelés aux remises des prix à cheval.

SECURITE

Les chiens sont interdits sur tout le site de la manifestation : Concours, Salon et Ecuries.

ACCES EUREXPO

En arrivant de Marseille par la Rocade Est

Prendre la sortie 8 CHASSIEU - CENTRE

Au rond-point Prendre à Gauche avenue du Dauphiné direction Chassieu

2^{ème} Rond-point prendre tout droit direction BRON Eurexpo Visiteurs

3^{ème} Rond-point prendre à gauche Direction EUREXPO NORD

Continuer tout droit Suivre Fléchage CSO

En arrivant de Paris par la Rocade Est

Prendre la sortie 8 CHASSIEU – CENTRE

Au rond-point Prendre à Droite avenue du Dauphiné direction Chassieu

2^{ème} Rond-point prendre tout droit direction BRON Eurexpo Visiteurs

3^{ème} Rond-point prendre à gauche Direction EUREXPO NORD

Continuer tout droit Suivre Fléchage CSO

2. MODELE ATTESTATION VETERINAIRE

IMPORTANT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES EQUIDES PRESENT SUR LE SITE

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant doit impérativement nous fournir lors de son arrivée sur l'événement une **attestation sanitaire de son vétérinaire ou vétérinaire habilité de la structure**. Modèle ci-dessous :

En-tête cabinet vétérinaire ou sur papier d'ordonnance

Date

Lieu

Objet : Attestation sanitaire

Je, soussignée, docteur vétérinaire inscrit à l'ordre nationale des vétérinaires sous le numéro n°et vétérinaire habilité de l'exploitation (*adresse de stationnement des chevaux*)

....., atteste que le cheval/les chevaux

- NOM CHEVAL + N°SIRE ou N°TRANSPONDEUR

est / sont indemne(s) de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine) depuis au moins 30 jours.

Pour faire et valoir ce que de droit

Cachet et Signature du vétérinaire